



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022

Présents : CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

Absent : BOURDIER Christian

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Débat : Point sur le projet de réhabilitation de la friche Holden

Les différentes options de réutilisation de la friche Holden sont exposées.

Virginie et Dominique MONTAUBAN seraient acheteurs du terrain en vue d'une reconstruction du bâtiment existant. Celui-ci est en effet probablement le plus ancien bâtiment du bourg et présente donc un intérêt patrimonial certain. Dans ce cas de figure, la sécurisation et la viabilisation du terrain seraient pris en charge par les nouveaux propriétaires.

D'autres idées sont cependant envisageables :

- Conservation uniquement d'une partie du mur longeant la rue, et construction d'une maison d'habitation en retrait,
- Destruction de toutes les constructions existantes, création de places de stationnement le long de la rue,
- Aménagement d'un espace vert public sur une partie ou sur l'ensemble de la parcelle,
- Création d'un cheminement le long du ruisseau,
- Conservation de l'ensemble du terrain par la commune en vue d'une construction locative.

L'acquisition du terrain par la commune devrait être finalisée avant les vacances d'été.

Délibération 1 : Publicité des actes des assemblées délibérantes

A compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes des assemblées délibérantes est modifiée. La publication des actes sous forme électronique devient le principe mais les communes de moins de 3 500 habitants peuvent délibérer pour maintenir la publication sur papier.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir la publication sur papier.

Délibération 2 : Migration vers la nouvelle norme comptable M57

Au 1^{er} janvier 2024, la norme comptable M57 sera de rigueur. Ce changement impose la mise en place d'un nouveau logiciel. L'Agence Technique Départementale (ATD16) propose deux solutions : une version « Cloud » du logiciel JVS ou un contrat « Infinity » proposé par JVS-MAIRISTEM.

Au vu des propositions financières, le Conseil Municipal retient la version « Cloud » du logiciel JVS avec une mise en place au 1^{er} janvier 2024, en attente d'une éventuelle subvention dans le cadre du plan de relance.

Information : Évolution de l'exercice de la compétence voirie par le CdC (voies prioritaires)

La CdC souhaite établir une liste des voies prioritaires et a demandé à chaque commune membre de proposer des voies selon des critères de trafic, de sous sol et de zone boisée.

Pour Saint-Laurent des Combes, les voies proposées sont :

- VC 204 : du bourg à la VC 3 soit 1 780m
- VC 3 : de Chez Gillet à la RD 20 soit 784 m
- VC 201 : de Chez Plante à la RD 137 soit 1 132 m
- VC 205 : de Chez Gauton à la RD 137 soit 820 m

Questions diverses :

Alain Ménager demande s'il serait possible de déplacer le projecteur éclairant l'église.

Une demande sera faite au SDEG pour une nouvelle mise en lumière de l'église.

La possibilité d'éteindre l'éclairage public à 23h00, plutôt qu'à minuit est également envisagée.

La prochaine réunion est fixée au lundi 4 juillet 2022.

Clôture de la séance à 22h30